



**Conseil Communautaire**  
**19 juin 2018**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 17  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 13 juin 2018  
Date de publication : 27 juin 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N°GD 78/18

### **Objet**

Rapport sur le Prix et la  
Qualité du Service de la DSP  
SPANC – Année 2017

### **Secrétaire de séance**

Daniel BERNARDIN

### **Rapporteur :**

Daniel BERNARDIN

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JM Mignot, P. Verne, C. Crétet, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriat, R. Curly.

Les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'exigence de transparence vis à vis de l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment au siège du service.

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunal est destinataire du rapport. Le maire le présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le présent rapport (ci-joint annexé) présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance.

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du C.G.C.T., la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) de la Communauté d'Agglomération a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service public.

Elle s'est ainsi réunie le 7 juin 2018 pour examiner ce rapport d'activité 2017 et a validé le rapport présenté.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2017,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPL le 7 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Dole,  
Le 19 juin 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale

